

Le Conseil des états presse le Conseil fédéral

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): - **(1992)**

Heft 37

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-848086>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

suite de la page 11


tion". Une fois connu l'avis des juges du Luxembourg, la coalition de centre-gauche devrait pouvoir adapter jusqu'à la fin de l'année la législation nationale, de façon à ce que l'EEE entre en vigueur le 1er janvier 1993.

Le cas de la Principauté

A Vaduz enfin, on place au premier plan la réalisation de l'EEE. Mais l'on admet que la Principauté ne pourra guère s'écarter de la voie empruntée par la Suisse, dans un sens ou dans l'autre. Dans tous les cas, Vaduz souhaite conserver les accords bilatéraux en vigueur avec la Suisse, ainsi que l'a souligné la Principauté lors d'une récente visite de Jean-Pascal Delamuraz à Vaduz. Les Liechtensteinois votaient à la mi-mars sur une réforme constitutionnelle qui leur permettra de se prononcer le jour venu sur l'EEE lui-même. Auparavant, la décision était de la compétence des 25 membres du "Landtag" et du prince. En août dernier, Hans Adam considérait encore une adhésion comme "exclue". ■

Le Conseil des Etats presse le Conseil Fédéral

En acceptant clairement un postulat de Monika Weber, qui invite le Conseil Fédéral à "examiner" la question de l'adhésion et à en informer les Chambres fédérales avant la session de juin, le Conseil des Etats vient en aide aux partisans d'un dépôt rapide de la demande d'adhésion à la Communauté Européenne. Cela aurait le mérite, pour Monika Weber, de clarifier la situation. René Felber, pourtant partisan de l'adhésion, a dû se faire l'avocat du diable au nom du Conseil Fédéral. Plaidant pour plus de confiance, il a indiqué que lui et ses collègues se prononceraient après la publication "prochaine" du 3ème rapport sur l'intégration européenne. Ce document contiendra notamment une description détaillée des avantages et inconvénients d'une adhésion. ■



Les Vins Suisses

du canton de Genève
sont à Paris

pour tous renseignements
R. Gauthier
28, rue de Lavacourt. 78840 Moisson
Téléphone (1) 34.79.32.72
Télécopie (1) 34.79.39.87
livraison à domicile

Petites Annonces

IMMOBILIER

■ Particulier vend beau 3 p. sur av. 16ème proche Etoile. immeuble standing 5ème étage. Tél. heures repas 45.25.35 36.

■ Loue Hyères (Var) mer 6 km appartement 3 p. meublé terrasse. Draps fournis. Douche WC. 6.000 FF/mois, 1.250 FF/semaine. Tél. 46.77.24.26.

■ Loue presqu'île St Tropez ds résidence piscine tennis prox. plage. Maison mitoyenne patio jardin. Tél. 79.37.85.12.

EMPLOI

■ Maître droit 22 ans double national, fils consul honoraire suisse, cherche job juillet 92. Tél. 20.52. 63.70.

Grille de Petites Annonces

Le Messenger Suisse offre un service intéressant, celui des Petites Annonces. Chaque abonné bénéficiera pendant toute l'année d'une réduction de 10% sur les annonces de particulier.

Mon texte	
Nom	
Prénom	
Adresse	
Code postal	
Ville/pays	
Téléphone	

au-delà, la ligne supplémentaire : FF 40,-

Formulaire et règlement à envoyer à : Le Messenger Suisse
10, rue des Messageries
F-75010 Paris

Tarif	L'annonce	120	FF
	en gras +30 FF		FF
	Domiciliation +80 FF		FF
	Ligne supp. +40 FF		FF
	Remise aux abonnés -10%		FF
	Prix de votre annonce		FF

Règlement libellé à l'ordre de la F.S.S.P.-M.S. :

chèque bancaire C.C.P.